

Loi pour faire droit à Mary Wolloch Vineberg.
Loi pour faire droit à Lotte Wilhelmine Schwitzer Hornig.

Loi pour faire droit à Margaret Clare Haigh Marshall.

Loi pour faire droit à Claire Syrek Stolovitz.

Loi pour faire droit à Lucien Dubuc.

Loi pour faire droit à Aino Maria Leinonen Knudson.

Loi pour faire droit à Mildred May Ghenender Greenspon.

Loi pour faire droit à Gordon Lang Cheesbrough.

Loi pour faire droit à Charles Guy Comeau.

Loi pour faire droit à Frida Rosen-Deutcher Falovitch.

Loi pour faire droit à Elizabeth Gilliaeff Jahn.

Loi pour faire droit à Myrna Ada Webber Neiman.

Loi pour faire droit à Ellery Gordon Duncan.

Loi pour faire droit à Sarah Wolman Rothman.

Loi pour faire droit à Dragan Baljak.

Loi pour faire droit à Glenda Ruth Warren Meades.

Loi pour faire droit à Robert Hugh Parker.

Loi pour faire droit à Catherine Hetty Dawson Gilbert Cathcart.

Loi pour faire droit à Sheila Alexandra Anderson Williams.

Loi pour faire droit à Georges-Justin Goeury.

Loi pour faire droit à Gabrielle Labranche Bissaillon.

Loi pour faire droit à Maurice-Joseph Martel.

Loi pour faire droit à Geraldine Taylor Gauthier.

Loi pour faire droit à Margaret Veronica Stacey Abraham.

Loi pour faire droit à Colette Bauer Landau.

Loi pour faire droit à Margot Buerling Zich.

Loi pour faire droit à Barbara Helen Watson Coones.

Loi pour faire droit à Bertha Jacqueline Alice Sweetinburgh Glynne-Percy.

Loi pour faire droit à Alphonse Taghon.

Loi pour faire droit à Paul Morency.

Loi pour faire droit à Mary Jean Frances Collins Park.

Loi pour faire droit à Martine Simonne Georgette Krettly Lefebvre.

Loi pour faire droit à Elizabeth Davis Reed.

Loi pour faire droit à Raymond Faucher.

Loi pour faire droit à Alexander Bleziotis.

Loi pour faire droit à Ralph Gatis.

Loi pour faire droit à Diana Elizabeth Wilson Ronalds.

Loi pour faire droit à Parthenope Eftichidou Economou.

Loi pour faire droit à John Edward Anderson.

Loi pour faire droit à Claire Viger Marcil.

Loi pour faire droit à Denise Claire Lescarbeau Sarroino.

Loi pour faire droit à Carolyn Louise Atwood Leslie.

Loi pour faire droit à Sophia Kaloutsky Kachur.

Loi pour faire droit à Rosaire Armand Falardeau.

Loi pour faire droit à Philippa Osler Day.

Loi pour faire droit à Mary Rebecca Pittman Lawrence.

Loi pour faire droit à Frances Cohen Salsky.

Loi pour faire droit à Shirley Edith Rich Henry.

Loi pour faire droit à Hélène Lépine Greig.

Loi pour faire droit à Marion Adélaïde Smith Bérubé.

Loi pour faire droit à Sheila Ethel Mitchell Martin.

Loi pour faire droit à Margaret Hunt Tibbo.

Loi pour faire droit à Simone Laramée Desroches.

Loi pour faire droit à Ethel Bannister Thomas.

Loi pour faire droit à Leo Antonio Gianfrancesco.

Loi pour faire droit à Mary Spalton Humphries.

Loi pour faire droit à Nicola Salvatore Veri.

Loi pour faire droit à Noreen Elizabeth Cassidy Pineo.

Loi pour faire droit à Marie-Thérèse Barolet Cayer.

Loi pour faire droit à Iris Nellie Armstrong Wedge.

Loi pour faire droit à Lucien Carboneau.

Loi pour faire droit à Peter Borbely.

Loi pour faire droit à Joseph-Pierre-Claude Aubin.

Loi pour faire droit à Vladimir Ignatjev.

Loi pour faire droit à Elizabeth Fairnington Gaul.

Loi pour faire droit à Rolande Mercier Perreault.

Loi pour faire droit à France-Andrée Joly Smith.

Loi pour faire droit à Marcelle Schipper Brian.

Loi pour faire droit à Norman Edward Fulford.

La sanction royale de ces bills est proclamée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté, l'honorable député de Son Excellence l'Administrateur sanctionne ces bills.

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des communes s'adresse au député en ces termes:

Qu'il plaise à Votre Excellence—

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1961.

Que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

La sanction royale de ce bill est proclamée par le greffier du Sénat, par ordre du député de Son Excellence l'Administrateur, dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté, l'honorable député de Son Excellence l'Administrateur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

PROROGATION DU PARLEMENT

Après quoi il plaît à l'honorable député de Son Excellence l'Administrateur de clore la troisième session de la vingt-quatrième législature du Canada par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

La troisième session de la présente législature a été exceptionnellement importante et utile pour